



COUPURES DE PRESSE



Article paru le mercredi 15 janvier 2014 - N°21337

Rubrique : Social-éco – page 8

AIDE ET MAINTIEN A DOMICILE

4 heures de travail par semaine

« C'est ce que le patronat de l'aide à domicile n'a pas réussi à imposer. »

4 heures de travail par semaine !

C'est ce que le patronat de l'aide à domicile n'a pas réussi à imposer.

Les employeurs de la branche d'aide et maintien à domicile croyaient pouvoir imposer à leurs salariés des contrats de travail de quatre heures hebdomadaires via une simple dérogation, comme le prévoit la loi de sécurisation de l'emploi. C'était compter sans le collectif CGT de l'aide et du maintien à domicile, qui, hier, a envahi la commission mixte paritaire. Une pression qui a permis des avancées. *« Nous avons obtenu que cet avenant sur les temps partiels soit enlevé dans sa forme par les employeurs et qu'il soit inclus dans une négociation plus large qui s'étalera sur tout 2014 et sera centrée sur les conditions de travail, les revalorisations salariales, les frais professionnels et les indemnités kilométriques »*, se réjouit Marie-Line Cavallé, responsable du collectif. Pour la prochaine négociation, prévue pour le 30 janvier, le syndicat compte bien revenir en force *« pour maintenir la pression »*.

ALEXANDRA CHAIGNON